

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à retourner impérativement avant le 15 mai 2025

COORDONNEES DU CANDIDAT

Madame Monsieur

Nom et Prénom :

.....

Adresse complète :

.....

Ville :

Code postal : |.....|

Téléphone fixe : Portable :

.....

Courriel :

Site internet :

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ / PRODUITS

Dénomination sociale :

.....

Statut juridique :

N°RCS/RM/SIRET :

Artisan transformateur Producteur

Commerçant ambulant

Autre :

Origines des produits : Artisanat local Productions agricoles

Achat en vue de la revente

Secteur d'activité :

Alimentation Restauration Décoration Bijouterie

Prêt à porter Bijouterie Jeux Jouets

Livres

autres :

DESCRIPTION DES PRODUITS PROPOSES

CONDITIONS ET MODALITES D'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC

Les exposants devront apporter tout le matériel nécessaire à la tenue de leur stand. L'installation des exposants est prévue le 23 mai de 13h à 15h. Ils pourront accéder au site avec leur véhicule uniquement pour la dépose de leurs marchandises et autres matériels. Aucun véhicule ne sera admis sur l'espace réservé à la manifestation. L'autorisation est consentie pour l'exploitation d'un espace ou d'un stand et sera accordée à un professionnel. La mise à disposition de l'autorisation d'occupation temporaire est consentie pour la date arrêtée.

La ville se réserve la possibilité d'attribuer tout ou partie des stands par les candidats retenus qui s'engage à respecter :

- La réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- L'espace attribué ;
- Et à le rendre propre, vidé de tous cartons ou poubelles et une volonté de tri.

Le candidat n'est pas autorisé à apporter de modifications, ni effectuer des travaux sur l'emplacement mis à disposition par la ville.

La présence de l'exposant est obligatoire pendant la tenue de la manifestation.

L'exposant ne devra causer aucune nuisance auprès des voisins de stands, sera tenu pour responsable de tout litige dans le cadre de conflit et peut être exclu si son comportement est de nature à entacher l'image du marché.

La ville de Pointe-à-Pitre ne sera en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol de vos objets personnels, professionnels et d'objets exposés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La présence de l'exposant est obligatoire pendant la tenue de la manifestation. La transmission du dossier de candidature dûment complété et signé avec des photos des produits qui seront exposés.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus et contenus dans le dossier de présentation sont exacts.

Je m'engage à respecter les conditions d'inscription, d'installation et les modalités d'exposition au Village Nocturne Lapwent.

Fait à, Le 2025

Signature
(précédée de la mention lu et approuvé)